



T. GRANULAT 56

Application

- Chloration permanente pour la destruction des bactéries, virus, champignons et algues en piscine collective.
- Chloration-choc des eaux de piscines familiales.

Caractéristiques

- Granulé à dissolution rapide, sans résidu.
- Teneur moyenne en chlore disponible voisine de 56%.
- Stabilisation élevée contre l'action destructrice des rayons ultra-violet de la lumière solaire.
- Compatible avec tout équipement de filtration.
- Convient pour toutes les eaux, même très dures.
- Conservation prolongée sous réserve de stockage à l'abri de l'humidité et à une température inférieure à 40°C.
- Le dichloroisocyanurate de sodium dihydraté (principe actif du produit commercialisé) est autorisé pour la désinfection des eaux de piscines collectives par le Ministère de la Santé ; se reporter à l'article 5 de l'arrêté du 7 avril 1981 (J.O. du 10 avril 1981) modifié par l'article 2 de l'arrêté du 28 septembre 1989 (J.O. du 21 octobre 1989).
- L'usage de **hth T. Granulat** en piscine collective est autorisé par le Ministère de la Santé ; agrément n°1281 en date du 27 septembre 2002.

Mode d'emploi

EN PISCINE FAMILIALE

A la mise en service ou pour rattraper une eau verte ou trouble, 150 à 200g par 10 m³ d'eau après avoir ajusté le pH entre 7,0 et 7,4 et vérifié que la teneur en stabilisant est inférieure à 75 mg/l.

L'apport de **hth T. Granulat** peut s'effectuer directement dans le bassin après dissolution dans 10 litres d'eau ou au niveau du skimmer, filtration en marche, si celui-ci ne contient pas de chlore sans stabilisant (hypochlorite de calcium).

EN PISCINE COLLECTIVE

Dans le bac de conditionnement de la pompe doseuse, dissoudre 3kg de **hth T. Granulat** pour 100 litres d'eau. La consommation journalière voisine de 0,4 kg pour 100 m³ augmente selon la fréquentation, l'ensoleillement et l'agitation (toboggan, contre-courant, etc.).

Contrôler en permanence un taux de chlore disponible de 2 mg/l et une teneur en stabilisant inférieure à 75 mg/l, l'idéal étant compris entre 25 et 50 mg/l.

Maintenir un pH entre 7,0 et 7,4.

Le traitement mixte associant dans l'eau de la piscine une injection alternée de chlore stabilisé (étiquette bleue : acide trichloroisocyanurique ou dichloroisocyanurate de sodium dihydraté) avec un chlore non stabilisé (étiquette rouge : hypochlorite de calcium) est un excellent moyen de limiter le taux de stabilisant.

Attention de ne pas mélanger les produits entre eux à l'état solide et ne pas diluer dans un même récipient.

Composition

Contient du dichloroisocyanurate de sodium dihydraté.

Sécurité



N – Dangereux pour l'environnement



Xn - Nocif

Attention ! ne pas mélanger à l'état solide un chlore stabilisé : étiquette bleue hth (acide trichloroisocyanurique ou dichloroisocyanurate de sodium dihydraté) avec un chlore sans stabilisant : étiquette rouge hth (hypochlorite de calcium ou de lithium).

Attention ! ce produit présente des risques pour la santé et l'environnement ; se reporter à la Fiche de Données de Sécurité (pour les différents intervenants du réseau de distribution) et aux conseils de mises en oeuvre et aux phrases de risques et de sécurité indiquées sur les emballages.

